

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 136 autorisant le remboursement à M. Ali Bachir, adjudicataire des travaux de construction du bloc ' opératoire-radio, à l'Hôpital Principal, du cautionnement définitif de 400.000 francs réalisé suivant récépissé n° 101 du 27 mars 1952.

n° 136

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 février 1953

Numéro JO
n° 4 du 01/03/1953

Date du numéro
1 mars 1953

VISAS

Gouverneur de la Fance d' Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Lésion d' honneur.

Vu l'ordonnance organique du 16 septembre 1644, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la demande de M. A lq| Bachir

Vu l'article 6 de l'arrêté ministériel en date du 16 octobre 1946

Sur la proposition du Directeur du Service des Travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est autorisé le remboursement à M. Ali Bachir, adjudicataire des travaux de construction du bloc opératoire-radio, à l'Hôpital Principal, du cautionnement définitif de quatre cent mille francs (400.000 fr.), réalisé suivant récépissé n° 1010 du 27 mars 1952. Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où il en sera besoin.

Le Gouverneur. N. SADOUL.